

## ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

## Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. Paul  
GODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

## ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

29 MARS 1871.

Le général Duval organisera l'artillerie.  
Le général Henri organisera l'infanterie.  
Le général Bergeret organisera la cavalerie de la République, — et cela par décret de la Commune qui fait des généraux pour son usage.

Sur tous les édifices publics le drapeau rouge remplace le drapeau tricolore. Deux loques couleur de sang flottent de chaque côté de la statue de Napoléon, au sommet de la colonne Vendôme. Les rues sont encombrées de gardes nationaux ignobles, à figure repoussante, et couverts d'uniformes d'une malpropreté indicible. Les commandants de ces bataillons galopent sur des chevaux volés à l'armée. Leur tenue est grotesque. On les accueille par des éclats de rire et des sifflets.

Beaucoup de maires de Paris donnent leur démission.

Par décret de la Commune, le calendrier grégorien cède au calendrier républicain le soin de fixer les dates.

L'exportation des vins est interdite.

Perquisitions au bureau des compagnies d'assurances l'Urbaine et la Nationale. Les fédérés sont furieux : ils trouvent la caisse vide, on a expédié les capitaux à Versailles.

Le Palais-de-Justice est fermé. Plus de commerce d'aucune sorte. Nos grands citoyens de l'Hôtel-de-Ville travaillent, détruisent, décrètent, s'admirent, boivent et mangent.

Le général Gustave Flourens, membre de la Commune, révoque tous les officiers payeurs civils nommés par l'intendance. Chaque soldat fédéré aura une solde de 1 fr. 50 par jour, plus les vivres.

Commerce anéanti, tristesse profonde des Parisiens honnêtes. On sent que la terreur s'organise.

## LE SAINT-PÈRE INSULTÉ.

Nos communards ne sont plus libres d'assassiner les prêtres, dit un journal catholique, mais ils ont encore la liberté de les tuer par l'outrage et la calomnie; ils le font à leur aise dans leurs journaux, avec la permission du Président de la République, du ministre de la justice, du gouverneur de Paris, du procureur général, du commissaire de police et des sergents de ville. Il ne se trouve personne, paraît-il, qui ait autorité pour empêcher les assassinats de la plume.

Quand ils ne diffament point abominablement, quand ils ne mentent pas odieusement, ils insultent ignoblement. C'est tout leur métier. On sent que les mains capables d'écrire tous les jours de pareilles choses prendraient plus volontiers le fusil que la plume pour en finir avec leurs victimes.

Nous avons presque renoncé à relever ces outrages quotidiens. Cependant, il faut montrer jusqu'où peut aller l'abjection dans l'insulte chez des hommes qui semblent regretter de n'avoir plus que de l'encre à répandre.

Aucune personne ne leur est sacrée, pas même celle du Pape, si respectable pourtant aux impies eux-mêmes. Le *Radical* dit, en parlant du discours de M. Dupanloup :

Et quand on songe que ce prélat a parlé sérieusement de l'auguste infortune de son Pape, il faut avouer qu'il donne là matière à la risée publique.

Le voyez-vous d'ici ce pauvre diable (pardon, auguste Pie, de vous appeler diable, je ne le ferai plus), le voyez-vous d'ici sous enveloppe de dentelles empesées, mendiant et chantant dans les cours, n'ayant pour ressources que de mettre sa mitre à terre, afin que les habitants du cinquième

puissent y jeter un gros sou enveloppé dans du papier.

Dire qu'en 1872 ils sont un nombre considérable de députés qui écoutent cela sans sourire, et qui pleurnichent même en essayant leurs larmes du bout de leur couteau à papier.

Il est évident que M. Thiers trouve un avantage pour sa politique à ce que le Pape soit de cette façon conspué dans les feuilles de la Révolution. Laisserait-il parler ainsi de Guillaume de Prusse? Manifestement les beaux jours de la Commune ne sont point finis.

Terrible logique du mal! Vous verrez tous les révolutionnaires, tous les ennemis de l'ordre et de la société, s'entre-déchirer pour le triomphe de leurs diverses doctrines. Mais il est un point qui les réunit tous dans une ignoble confraternité, c'est l'assaut contre la religion.

L'Europe avait assisté, égoïste et imprudente, à l'expropriation des États et des princes de l'Italie; si elle protestait timidement par quelques circulaires diplomatiques, c'était pour la forme, et M. de Cavour lui donnait honnêtement la réplique avec la même phraséologie.

Mais le jour où on s'attaqua à la Papauté, le monde catholique s'émut et devint menaçant.

Or, la chute du Pape était le grand but à atteindre; c'était la clef de voûte qu'il s'agissait d'abattre. L'édifice dix fois séculaire qu'édifia la France de Pépin et de Charlemagne tomba par la trahison. Le Pontife-Roi fut livré, sous un baiser de Judas, aux convoitises de l'Italie, ce même Pontife que le fils aîné de l'Église avait assis, il y a dix siècles, sur le Vatican, comme l'Église sur son roc, souverain et indépendant, afin qu'aucune pression étrangère ne pût entraver son ministère.

Qu'on ne s'y trompe pas, ce désastre de la Papauté est le fait le plus considérable de de l'histoire contemporaine, et le coup le plus mortel qu'on ait encore porté à la grandeur et à l'avenir de la France. Grâce à la Papauté, grâce à cette grande mission de protectrice de la chrétienté, la France emplissait le monde. Elle a renié sa mission, elle a cédé son droit d'ainesse; que représente-t-elle désormais sur le globe?

La décadence et la Révolution.

## Dépêches et Nouvelles.

Paris, 27 mars, 9 h. 59 m.

Par suite d'un arrêté du gouvernement de Paris et en suite d'une délibération du Conseil des ministres, la publication du journal la *Constitution* est interdite.

On assure que décidément il n'y aura pas de discussion sur l'impôt des textiles avant les vacances. Si impérieux sur ce sujet, il

y a quelques jours, M. Thiers recule aujourd'hui.

Les délégués de la fabrique lyonnaise ont, à ce qu'il paraît, jeté feu et flamme, et fortement impressionné la Chambre.

On bouclera le budget sans toucher aux matières premières.

La loi sur la déportation va recevoir son exécution immédiate. Tous les détenus du fort Boyard vont partir, excepté le plus coupable de tous, peut-être, le citoyen Rochefort, qui serait, dit-on, l'objet d'une faveur spéciale et ne serait point déporté.

Des ordres rigoureux ont été transmis aux autorités départementales touchant les clubs déguisés sous divers noms, et qui sont, en réalité, de vrais comités révolutionnaires.

La loi d'urgence sur l'ajournement des conseils généraux n'aura pas l'appui de la majorité.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 26 mars.

Il paraît que les buveurs d'absinthe ont menacé la Chambre d'une révolution. MM. les députés, qui avaient voté hier un impôt de 500 francs par hectolitre, réduisent aujourd'hui cet impôt à 175 francs, c'est-à-dire au minimum.

Petite chose, oui, c'est possible, — mais grand signe.

Le ministre de la marine est venu défendre son budget, qu'on lui rogne impitoyablement.

Pressée de boucler ses malles avec le budget, l'Assemblée décide qu'il y aura demain séance à une heure.

Aujourd'hui 27, ont commencé les débats du procès Trochu.

## SAUMUR

28 MARS.

L'insolente impiété de Sainte-Beuve n'est pas descendue avec lui dans la tombe.

Élevée jusqu'au Sénat par celui qui devait plus tard être enseveli dans la honte de Sedan, elle survit à son père et à son parrain.

S'il faut en croire les organes de la démocratie diabolique, un festin se prépare pour insulter, au milieu des joies grossières de chrétiens renégats, à la mort du Dieu fait homme.

Pourquoi cet excès de bravade, messieurs les DÉMONOCRATES?

C'est que, poussés par le satanique railleur de l'humanité, vous devez à votre façon reconnaître la divinité du Christ.

Oui, futurs citoyens de l'enfer, vos fureurs imbéciles rendent hommage au Christ! S'il n'était pas Dieu, s'il n'était pas réellement le Sauveur du monde, vous ne

l'insulteriez pas. Si l'adoration des chrétiens fidèles n'était que superstition, la haine du démon qui domine vos *libres pensées* ne vous inspirerait pas l'odieuse attentat que vous voulez commettre.

Allez donc, Messieurs!

Tandis que les chrétiens jeûnent, gorgez-vous de viandes! Tandis que les fidèles adorent dans la tristesse le Sauveur expirant sur la croix, tâchez de noyer dans le vin les croyances de l'athéisme, qu'essayent d'affirmer vos ignobles bravades!

Ce sera peut-être pour quelqu'un de vous la dernière impiété, le dernier crime.

Un de vous, en sortant du monstrueux festin, sera peut-être appelé tout-à-coup au tribunal de ce Dieu qu'il n'aura pas craint d'outrager.

Je le plains de tomber dans ses mains redoutables.

F\*\*\*

## UN FAUX-FRÈRE.

On distribue largement en province, surtout aux membres du clergé, une petite brochure intitulée : *l'Empire et le Parti catholique*, par Georges Seigneur, dans laquelle on soutient cette thèse étrange que c'est l'Empire qui doit restaurer la papauté.

Malgré la protection apparente d'une occupation française à Rome, on ne peut oublier que c'est l'Empire qui a fait détruire le domaine temporel. Le premier attentat contre les Romagnes a eu lieu après la campagne d'Italie, au moment où nous avions encore 60,000 hommes dans ce pays, et où il suffisait de dire : Je ne veux pas! Quant à Castelfidardo, que l'auteur essaye d'effacer par Mentana, tout le monde se rappelle la fameuse entrevue de Chambéry et le mot : « Allez, et faites vite! » Cela nous suffit pour nous souvenir et pour juger.

Napoléon procédait lentement; il ne voulait à aucun prix laisser lire trop ouvertement dans son jeu; il donnait une main à la Révolution et l'autre à Rome; seulement celle-ci se retirait peu à peu. Il préparait l'opinion avec une persévérance opiniâtre, mais lente; il attendait l'heure d'abandonner sa proie à la Révolution, tout en gardant le rôle apparent d'un protecteur.

La distribution de cette brochure est une preuve de plus des manœuvres bonapartistes. Elle s'adresse au parti catholique, mais le parti catholique ne s'y trompera pas; ce n'est pas lui qui aidera à relever le trône impérial.

C'est notre avis à tous, et l'un de nos excellents confrères, le rédacteur de la *Gatine*, journal des Deux-Sèvres, ajoute comme renseignement que l'auteur de la brochure rédige une feuille nouvelle et de peu d'avenir, le *Croisé*.

« M. Georges Seigneur, dit-il, se croise non de la croix de Jésus-Christ, mais de la croix d'honneur, du moins en espérance.

» Repoussé par les rédacteurs du *Monde*,

ses anciens collaborateurs, à cause de ses ardeurs bonapartistes; mais trouvant à Chislehurst des encouragements et surtout de l'argent, il ne se borne pas à chanter, dans son journal trop peu lu, des dithyrambes en l'honneur de l'Empire, il va jusqu'à insulter à la foi et au patriotisme du clergé en lui adressant gratis sa brochure qu'il répand à profusion et qui conclut par un vœu pour la restauration de ce régime menteur. »

## Correspondance.

Monsieur le Rédacteur,

Enfin, après tant de malheurs et de désastres, nous pouvons respirer; cessons de craindre les Prussiens, plus de frayeurs, plus de préoccupations, la France est sauvée! — Comment, direz-vous peut-être, les trois milliards que nous devons encore aux Prussiens ont donc été payés? — Non, mais qu'importe? — Les six départements occupés par un ennemi insolent et vainqueur, sont donc délivrés de sa présence? — Pas davantage. — Alors, la fusion est faite, la monarchie proclamée, et M. le comte de Chambord fait demain son entrée dans sa bonne ville de Paris? — Vous n'y êtes pas. La France est sauvée, sauvée, entendez bien, parce que les théâtres ont échappé à la mort. L'autre jour, quelques honorables ont voulu leur enlever leur subvention; mais M. Beulé et son éloquence étaient-là; la Chambre les ont acclamés, le million et demi a été voté et désormais les Parisiens iront tous les soirs entendre Thérèse, voir les jambes de Robin Luron, ou s'ébahir devant ces chefs-d'œuvre qu'on appelle le *Juif Errant*, *Tricoche et Cacolet*, le *Trône d'Écosse*, *Qui veut voir la lune*, etc. N'avais-je pas raison? Le Parisien s'amuse, donc la France est sauvée.

Nous autres provinciaux, nous pensions qu'il fallait épargner sou par sou, prendre sur notre superflu, sur notre nécessaire même, pour aider au paiement de l'impôt de guerre; nous pensions qu'après de si grands revers, nous n'avions qu'un droit, celui de nous retrancher derrière des mœurs austères, dans une solitude digne et fière. Que nous étions simples! Ils ont changé tout cela, comme le médecin de Molière. Voulez-vous payer la Prusse? donnez deux millions aux théâtres. Voulez-vous délivrer nos départements occupés? allez voir la *Reine Carotte*. La méthode est facile, vous le voyez. Pendant ce temps, le citoyen Combes, l'illustre élu du 13<sup>e</sup> arrondissement, fait la guerre aux Frères des Écoles chrétiennes, aux Sœurs de charité, et M. Say lui donne la main. Les bonapartistes s'agitent et les communalistes préparent leur revanche. Mais qu'importe? Thérèse chante, donc la France est sauvée. Pauvre France!

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, etc.

RENÉ DU RONCERAY.

Paris, 24 mars 1872.

## LETTRES D'UN OUVRIER.

I

Monsieur le Rédacteur en chef,

Voulez-vous permettre à un simple ouvrier, ne fût-ce que pour la singularité du fait, de raconter dans votre journal pourquoi il est devenu monarchiste?

Dans ce cas, laissez-moi dire d'abord pourquoi je ne suis plus républicain.

Car je fus républicain, il faut bien l'avouer. — Né de prolétaires, artisan moi-même, j'ai grandi dans un centre où tout se juge (je l'ai vu depuis) sans démonstration ni preuves, sous l'empire de certaines préventions, sinon indiscutables, du moins indiscutées, ce qui fait qu'elles ont toujours raison.

C'est ainsi que je m'étais habitué à voir le personnel du corps social divisé en deux catégories bien distinctes: les riches et les pauvres, les oppresseurs et les opprimés, en d'autres termes, les monarchistes et les républicains.

J'étais donc républicain de naissance, et, dans mes rêves de jeunesse, tout ce que j'avais de nobles inspirations s'exaltait aux seuls mots de: *Liberté, égalité, fraternité*...

Lorsque 1848 éclata, c'était l'époque de ma majorité, par conséquent le début de ma vie politique.

Quelle aubaine pour moi! Jugez!

Un honnête homme, un républicain sincère, éprouvé, le général Cavaignac, était provisoirement au pouvoir, et mon premier bulletin allait consacrer ma chère république en conférant à ce digne citoyen son titre de président définitif.

Il avait bien un concurrent, mais qui était-ce? — Un prince de hasard, un homme que deux aventures ridicules avaient seules fait connaître au monde; un candidat, pensais-je, devenu impossible, parce que le ridicule tue en France, et ce poison, outre la provision qu'il s'en était faite, lui avait été versé à flots par toute la presse et dans toutes les luttes électorales d'alors.

Jugez de mon étonnement, monsieur, lorsque sept millions de majorité vinrent donner raison à l'homme bafoué, contre l'homme honnête, au prince contre le républicain.

Tout mon édifice était renversé.

Les ouvriers n'étaient donc pas tous républicains? — Les riches n'étaient donc pas seuls à craindre la République? Enfin la France n'était donc pas républicaine?

Sans doute ma foi native était trop enracinée pour être ébranlée par cette première secousse; mais j'étais un peu déconcerté. — Être républicain avec toute la nation m'enthousiasmait; l'être avec un petit groupe seulement m'allait beaucoup moins. — Bref, je me contentai d'observer et d'attendre.

Inutile et trop long serait de dire tout ce que j'observai, mais tout venait confirmer ma première déception.

Vainement on me répétait que toutes ces élections, désastreuses pour notre cause, ne prouvaient rien du tout, parce qu'elles étaient forcées par le pouvoir; je me souvenais, moi, que la première n'avait pu être aucunement influencée, et je trouvais que cela prouvait beaucoup. — D'autre part, comme rien, autour de moi, ne m'indiquait un amour bien grand pour la personne même du prince, j'en étais réduit à comprendre qu'on ne votait pas *pour lui*, mais bien *contre nous*.

\*

\*

Néanmoins, soutenu par la lecture de nos journaux et les causeries du cabaret, je tenais bon; pour n'être pas moins républicain, je le devenais plus, — oui, plus, car je commençais à murmurer aussi, à maudire quelque peu mes oppresseurs, sans trop pouvoir dire pourquoi, il est vrai; à me trouver singulièrement opprimé, sans trop savoir en quoi, assurément; mais enfin je subissais la poussée, j'étais dans les mécontents; j'applaudissais à outrance, comme toute la démocratie d'alors, les fameux *vingt-cinq*, les seuls mais vaillants républicains que la France républicaine ait pu faire entrer à la Chambre.

Bien des années se sont ainsi écoulées au milieu de ces convictions sans preuves, et durant lesquelles le groupe républicain, grandissant petit à petit sous les efforts incessants des premiers *vingt-cinq*, poursuivait héroïquement sa tâche, sapant à coups redoublés ce règne d'aventure, et multipliant d'autant plus nos adeptes que l'aventurier, par ses fautes, faisait plus détester le principe monarchique.

Bref, nos désastres vinrent, — et avec eux Sedan...

\*

\*

Le croiriez-vous, monsieur? j'ai vu alors mes amis, mes maîtres en politique, oublier le cri d'angoisse et pousser le cri de triomphe! — L'honneur national était blessé, soit; mais la République était proclamée?

\*

\*

J'avoue que ce coup porta une première et profonde atteinte à mes convictions. — Ceci, me disais-je, n'est plus de la politique, c'est de la passion.

Pendant, trois des anciens, des pre-

miers champions de la cause, après vingt années de luttes applaudies par nous, étaient arrivés au pouvoir.

Allais-je donc enfin voir la République de mes rêves, sous les auspices de ces braves et vaillants défenseurs? Hélas! non: et c'est ici que je commençai à m'embrouiller tout-à-fait, ou, pour mieux dire, à y voir un peu plus clair, à avoir enfin des preuves. — Pour tous les journaux du parti, pour tous les républicains mes maîtres, ces hommes si longtemps dévoués, si unanimement acclamés, ces hommes, une fois le gouvernail en main, n'ont plus été bons qu'à être sifflés, hués, pendus.... une nouvelle République surgissait à côté de celle acquise. Les nouveaux gouvernants cherchaient, les insensés! à réparer le vieil édifice, tandis qu'il fallait, paraît-il, l'abattre en entier; en un mot, c'étaient des maîtres, donc c'étaient des traîtres! Or, à bas les tyrans!...

\*

\*

La Commune survint, et un point me frappa: c'est que pas un seul journal républicain n'éleva la voix, ne poussa un cri vraiment indigné pour en flétrir les horreurs! En revanche *tous*, lorsque, armée de la loi légale, la société est venue frapper l'incendiaire et l'assassin, tous ont osé crier à l'infamie!...

Comment aurais-je pu douter encore? Et comment douterais-je aujourd'hui, lorsque tous ces journaux, à la faveur du trouble où se trouve le pays, jetant effrontément le masque; prêchent ouvertement la dissolution, non pas seulement de la Chambre, mais de la société tout entière!

Non, non, mes anciens amis, je le dis sans honte, je ne suis plus des vôtres. Les théories, les doctrines que vous jetez au peuple ne sont plus les miennes. J'ai cru, et je crois encore à la *liberté* pour tout ce qui est juste et permis; à l'*égalité* pour tous les droits et les devoirs sociaux, à la *fraternité* par l'amour et le dévouement; mais je n'ai jamais cru, je ne croirai jamais à la *liberté* qui emprisonne, à l'*égalité* qui chasse, à la *fraternité* qui tue...

Non, votre République n'est pas celle de mes rêves, la mienne voyait autre chose que la matière à laquelle vous voulez tout rapporter. Elle ne voulait le niveau égalisateur que pour marquer jusqu'où la vertu peut atteindre, respectant les diversités de rang, de fortune, de talent, comme les éléments constitutifs de l'harmonie universelle: ma République, à moi, me permettait de croire au Dieu que priait ma mère sans être taxé de crétinisme; elle me laissait aussi l'espoir d'élever *librement* mes enfants dans cette même croyance...

Républicains d'aujourd'hui, vous l'avez trop fait voir, tout ce qui est élément d'ordre vous déplaît et vous voulez le démolir.

Voilà pourquoi je ne suis plus républicain.

\*

\*

Mais cette lettre est déjà longue, et je ne fais que commencer. Si l'histoire de cette conversion vous paraît avoir quelque intérêt, monsieur le Rédacteur, je vous dirai, dans une prochaine lettre, pourquoi je suis à présent monarchiste.

Veuillez agréer, monsieur, mes bien respectueuses salutations.

PAUL CANOT,  
ouvrier sculpteur.

## Faits et propos du jour.

Est-ce que le gouvernement ne nous a pas fait dire, par l'Agence Havas, que la journée du 18 mars s'était passée dans le plus grand ordre sur tous les points du territoire?

Voici un léger démenti à cette assertion.

C'est le *Courrier* de Carcassonne qui le donne à M. Thiers..., c'est-à-dire au télégraphe.

A l'occasion du 18 mars, une manifestation séditieuse a eu lieu à Quillan. Cinq ou six individus des plus exaltés ont célébré l'anniversaire de la Commune de Paris, en promenant dans les rues de la ville des cravates et des ceintures rouges. Ils ont banqueté tout le jour, et, le soir venu, ils ont parcouru la ville en vociférant des chants « patriotiques. »

Le groupe a augmenté alors, les perturbateurs étaient de vingt-cinq à trente environ.

En sortant du café Pont, ils ont traversé la place et gagné la promenade, et là ils ont crié: Vive Paris! Vive la Commune!

A ce moment, la brigade de gendarmerie s'est présentée et a arrêté sept individus qui ont été conduits à la prison, malgré leur résistance et celle des autres perturbateurs.

Le brigadier a dû faire mettre le sabre à la main de ses gendarmes pour contenir la foule, qui s'est contentée de crier, avec les prisonniers:

« C'est la canaille qui arrête les honnêtes gens! »

Le reste de la nuit a été calme. Les prisonniers, amenés à Limoux, sont à la disposition du procureur de la République.

On lit dans le *Salut public*, de Lyon:

Les provocations, les insultes auxquelles sont en butte nos soldats et leurs officiers de la part de quelques énergumènes prennent le caractère d'une épidémie. Hier soir, on a arrêté aux Terreaux un sieur P... C..., garçon tonnelier, qui, en voyant passer la retraite, a apostrophé du cri de: « A bas les capitulards! » les soldats qui la suivaient.

Il y a trois jours, un lieutenant de chasseurs à pied revenait du fort, lorsqu'il fut accosté par deux individus qui, d'un air qui avait la prétention d'être spirituel, lui demandèrent s'il était allé à Sedan.

L'officier ne prit pas la peine de dégaîner. Il allongea à un de ses interlocuteurs un soufflet retentissant, et l'autre, qui s'attendait probablement à la même réponse, disparut du côté de la gare de Genève.

Le lendemain, un chasseur à pied était cerné par trois ou quatre vauriens qui s'apprétaient à le voler après l'avoir insulté, lorsqu'une patrouille surgit tout-à-coup et le délivra de ces mauvais sujets.

Dimanche, enfin, près de la passerelle Saint-Georges, sur le quai Fulchiron, un sous-lieutenant d'infanterie a été lâchement outragé par deux individus qui passaient en voiture.

M. le vicomte du Martroy, conseiller d'État et officier de la Légion-d'Honneur, a été une des victimes de l'incendie de la rue Caumartin.

Il se trouvait chez sa belle-sœur, M<sup>me</sup> la marquise de Faudoas, dont l'appartement occupe l'entresol de la maison où le feu s'est déclaré. C'est en cherchant à sortir qu'il a reçu les atteintes du feu.

Transporté à son hôtel, 25, quai Voltaire, après avoir reçu les premiers soins de la main des personnes présentes, il est resté longtemps sans pouvoir reprendre connaissance. Ses habits étaient presque entièrement consumés.

Des brûlures profondes avaient envahi plusieurs parties du corps, et son visage était horriblement défiguré.

Plusieurs médecins ont passé la plus grande partie de la nuit au chevet du blessé.

Une aventure des plus burlesques, en même temps que des plus désagréables, vient d'arriver à M<sup>me</sup> de R\*\*\*, dont le mari porte un nom bien connu dans la finance et la haute administration.

M<sup>me</sup> de R\*\*\* a accepté la fonction de dame quêteuse dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Or, hier, elle accomplissait sa tâche patriotique dans la rue Cardinet.

Après deux heures de quête, elle avait ramassé quatorze sous, lorsqu'elle arriva dans un galetas habité par un homme et une femme d'apparence sinistre.

— Je viens pour la souscription... murmura M<sup>me</sup> de R\*\*\* un peu effrayée.

— Vos papiers? interrogea l'homme du ton le plus agressif.

— Mes papiers? riposta M<sup>me</sup> de R\*\*\*, en

fouillant dans ses poches... Ah ! mon Dieu ! j'ai oublié ma carte !

— Alors, tu es une voleuse ! exclamèrent ensemble l'homme et la femme. Au poste !

M<sup>me</sup> de R\*\*\* se trouva mal de frayeur ; l'homme et la femme la prirent par les pieds et par la tête, et descendirent l'escalier. Un rassemblement énorme se forma devant la porte, et ce n'est qu'au bout de cinq minutes que les gardiens de la paix réussirent à le dissiper.

Quant à M<sup>me</sup> de R\*\*\*, on a eu toutes les peines du monde à la faire revenir à elle.

Le journal de New-York raconte un cas fort curieux de léthargie.

M. John Blanchard, résident de Palmer (Massachusetts), est mort subitement, vendredi, d'une maladie de cœur. L'inhumation devait avoir lieu le lundi suivant ; mais quand il s'est agi de mettre le défunt dans le cercueil, tous les assistants ont été frappés de l'apparence de vie que le visage avait conservée ; le corps a été examiné, et l'on a constaté que le sang était resté limpide dans les veines, et que certaines places, sous les bras et dans le dos, étaient encore chaudes.

En présence de ces constatations, l'enterrement a été différé, et les docteurs ont soumis le soi-disant cadavre à l'action d'une batterie galvanique, mais sans produire aucun effet.

Aux dernières nouvelles, qui sont d'hier matin, c'est-à-dire postérieures de sept jours à la déclaration de décès, les mêmes phénomènes subsistaient, et les médecins, indécis sur la question de savoir si le sujet est mort ou vivant — quelques-uns sont d'avis qu'il n'est ni l'un ni l'autre, — ont décidé d'ajourner indéfiniment l'inhumation ; elle n'aura lieu que lorsque les premiers symptômes de décomposition se seront manifestés.

Le *Courrier de la Gironde* insère la lettre suivante que lui adresse un de ses abonnés :

« Sous le beau temps de République où nous vivons, les femmes ne peuvent donc plus sortir à neuf heures du soir, sans risquer d'être insultées et souffletées par des voyous ? C'est ce qui est arrivé hier soir, rue Sainte-Catherine, à une dame et à une jeune fille.

» Est-ce au conseil municipal républicain que nous avons le bonheur de posséder, ou est-ce à la police, que l'on doit laisser la responsabilité des actes de ces bandes de mauvais sujets que l'on voit incessamment sillonner la ville de nuit et de jour, hurlant des chansons ou obscènes ou soi-disant patriotiques ? Je ne connais pas une seule petite ville, petite bourgade, où l'on tolérerait ce qui se passe dans la belle cité de Bordeaux.

» C'est déplorable au point de vue des mœurs, c'est honteux pour la dignité d'un pays qui devrait vouloir se respecter.

» Ayez donc la bonté de signaler ces actes scandaleux, à moins qu'on ne soit obligé de se faire justice soi-même. »

#### PERSECUTION DES CHRÉTIENS AU JAPON.

Les dernières nouvelles de l'Orient nous ont apporté de navrants détails sur la persécution du Japon. Cette persécution prouve une fois de plus, comme nous l'avons dit, qu'il n'est point de véritable civilisation hors du christianisme.

Mais la situation des chrétiens au Japon depuis quatre années, les tortures qu'ils viennent de subir, les massacres dont un grand nombre ont été victimes, et la mort qui reste suspendue sur leurs têtes ne sont

pas seulement une nouvelle flétrissure imprimée à la fausse civilisation des Japonais, elles sont plus encore une honte pour les gouvernements d'Europe.

#### PETITE SCÈNE DE FAMILLE.

Bébé a cinq ans et beaucoup d'intelligence. Il assistait, le matin même, au sermon à côté de sa mère. Au moment de se mettre à table :

— Papa, demanda-t-il, est-ce que tu dîneras demain avec nous ?

— Certainement, répondit le père. Pourquoi me fais-tu cette question ?

— Parce que c'est demain le jour du Vendredi-Saint, et le prédicateur parlait de vilains hommes, qui s'assemblent tout exprès pour manger de la viande, lorsque le bon Dieu le défend.

— Ah ! oui, la bande à Mottu, les coquins de Belleville. Le journal annonce, en effet, qu'ils vont faire une orgie de cervelas.

— Tu n'iras pas avec eux, père ?

— Non, mon ami, sois tranquille. Bébé semble satisfait, pourtant il conserve un air pensif.

— Tu appelles cervelas ces grosses saucisses, comme on en voit à la boutique des charcutiers, n'est-ce pas père ?

— Précisément, grosses et longues.

— Eh bien ! si j'étais à la place du bon Dieu, je ferais un fameux miracle, et je punirais joliment tous ces mangeurs de viande.

— Je devine, tu les ferais mourir d'indigestion.

— Oh ! père, y songes-tu ? Ils iraient tout droit en enfer.

— C'est sûr, mais un peu plus tôt ou un peu plus tard....

— Non, fit Bébé, on dirait que les Jésuites les ont empoisonnés... Ce miracle-là ne vaut rien.

— Diable !... en effet, tu as peut-être raison, dit gravement le père. Alors quel serait ton miracle ?

— Te rappelles-tu le conte des *Trois Souhais*, dans ce beau livre que tu m'as donné le jour des étrennes : la femme désire du boudin, et le mari furieux....

— Oui, oui, je sais, dit le père qui voyait venir le miracle.

— Eh bien ! pour punir la bande à Mottu et les gueux de Belleville, je leur attacherais à chacun un cervelas au bout du nez.

— Superbe ! dit le père, embrassant son fils et riant aux larmes. Mais j'y songe, il n'y aurait jamais assez de cervelas pour le nombre des convives.

— Bon !... Est-ce que Notre-Seigneur n'a pas fait la multiplication des pains ?... Ça ne lui coûtera pas plus de faire la multiplication des cervelas.

— C'est juste, tu as réponse à tout. Voilà au moins un miracle qu'ils ne pourront pas nier. Les gaillards auront le nez long !

Il éclata de rire, et pendant toute la soirée Bébé fut mangé de caresses.

*Certifié authentique.*

E. DE M.

#### DE FLORENCE A ROME.

*Dialogue en wagon.*

BISMARCK.

Je suis bien aise, Monsieur Fournier, de faire voyage à Rome avec vous. De la sorte je ferai mon entrée dans la Ville éternelle à la manière des anciens vainqueurs romains quand ils traînaient les vaincus derrière leur char triomphal.

M. FOURNIER.

Il vous siérait peut-être, prince, de vous montrer plus modeste, et votre victoire serait plus belle si vous aviez su être plus généreux. Mais, inexorable

sous les murs de Paris, je vois que vous tenez encore à l'être sur le chemin de Florence à Rome.

BISMARCK.

Je ne vois pas pour quel motif je devrais me montrer généreux à l'endroit de quelqu'un qui, non content des humiliations subies, cherche encore à s'en procurer d'autres. Pour moi, je considère que la France est plus humiliée par votre venue à Rome, qu'elle ne l'était lorsque je lui dictais des lois à Versailles.

M. FOURNIER.

De quelle humiliation parlez-vous ? Devons-nous faire la guerre à l'Italie ? D'ailleurs, puisque vous allez à Rome, pourquoi n'y pourrais-je aller aussi ?

BISMARCK.

Écoutez-moi, Monsieur Fournier, si votre M. Thiers vous avait envoyé à Rome dès le premier moment, je n'aurais rien à dire. Mais il a hésité, il a temporisé, il a fait mauvaise mine à l'Italie ; et puis, quand il voit que nous autres Prussiens nous caressons l'Italie, alors il devient très-docile, il vous envoie, et puis il vous donne pour instructions de montrer la plus grande sympathie à Lanza et à Visconti-Vénosta.

M. FOURNIER.

Et après ? Il vous déplaît sans doute que la France et l'Italie soient d'accord ?

BISMARCK.

Moi ! Mais je m'en ris. Vous ne savez donc pas que c'est moi qui vous fais aller à Rome, et que non-seulement je contrains les Français à me payer des millions, mais que je les oblige encore à poursuivre leurs ambassades. Ce n'est pas M. Thiers qui vous envoie à Rome, c'est le prince de Bismarck. Sans moi, croyez bien que vous n'y viendriez pas. Il est bien juste, par conséquent, que nous voyagions de compagnie.

M. FOURNIER.

Prince..., vous êtes bien cruel. Mais que vous avons-nous donc fait, nous autres Français, pour que vous nous tourmentiez de la sorte, non-seulement pendant la guerre, mais encore après la paix ?

BISMARCK.

Absolument rien, au contraire ; vous n'avez jamais fait que nous rendre les plus signalés services. Ainsi, c'est grâce à la France que nous avons vaincu l'Autriche à Sadowa. Et peut-être n'eussions-nous pas vaincu les Français à Sedan et ne serions-nous pas entrés à Paris si vous n'aviez pas abandonné Rome. Aujourd'hui que je vous vois sur le chemin de Rome, devenue, grâce à vous, capitale du royaume d'Italie, mon cœur se dilate, je suis vraiment fâché de vous avoir offensé ; je vous demande pardon, et avec votre permission, je vous embrasse. (*Il se jette à son cou.*)

M. FOURNIER.

Mais que me veut, ô prince, cette tendresse soudaine ? Expliquez-vous, car je ne vous comprends pas.

BISMARCK.

Ah ! mon cher Fournier, c'est que jusqu'à présent j'avais toujours craint une revanche de la France contre la Prusse. Sans doute j'avais défait l'armée et enlevé les milliards, mais j'avais peur d'avoir laissé le meilleur de votre force. Maintenant, je vois que vous avez tout perdu, et que de l'ancienne France il ne reste plus rien. Fournier à Rome, c'est pour moi une garantie solennelle que la France ne rentrera plus en Alsace ni en Lorraine. Non, jamais. C'est impossible !

M. FOURNIER.

Tout beau, monsieur, rappelez-vous que le mot impossible n'est pas dans le dictionnaire français.

BISMARCK.

Cela m'est bien égal, car vous prendrez soin de l'écrire vous-même dans peu de jours, en présentant vos lettres de créance. Oui, il est impossible que cette France, qui, après avoir abandonné la Rome du Pape, rentre dans la Rome des Lanza, des Sella et des Visconti-Vénosta, remette jamais les pieds en Alsace ou en Lorraine. — Allez donc à vos fonctions, Monsieur Fournier ; mais dans votre première dépêche à M. Thiers n'oubliez pas d'écrire que si votre arrivée a fait plaisir à celui qui commande sur les bords du Tibre, elle en fait plus encore au prince de Bismarck, votre compagnon de route. Quant à moi, je vais écrire dans les annales de la Prusse ces paroles : « Sadowa, Sedan, et Fournier à Rome, ce sont nos trois grandes victoires. » Souvenez-vous-en ?

Ce dialogue est dédié aux députés de la droite, à M<sup>sr</sup> Dupanloup et aux catholiques libéraux, quel qu'en soit le nombre.

#### Chronique de l'Ouest

ET

#### CHRONIQUE LOCALE

On lit dans l'*Étoile*, d'Angers :

Hier soir a eu lieu, dans la chapelle des Pères du Saint-Sacrement, l'inauguration du nouvel établissement de la Société des Adorateurs nocturnes. Un grand nombre de personnes y assistaient. Monseigneur a fait un sermon remarquable sur le salut. Des morceaux de musique religieuse ont été chantés avec beaucoup de talent par des dames de la ville. La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le 20 mars on a trouvé, dans un étang, près de Gray-Neuville, le cadavre d'un nommé Jacques Pozée, sabotier, du Morbihan. Cet homme venait de mettre le feu au château de la Beuvrière, et s'était plaint d'être malade. On croit que sortant de là il aura voulu se reposer au bord de l'étang, et qu'il y sera tombé.

On lit dans l'*Union libérale*, de Tours :

Un individu que l'on croit être étranger au pays, s'était ces jours derniers introduit dans l'église Saint-Denis-Hors, et s'y tenait blotti sous des tapis dans la chapelle, quand, sur l'avis du sacristain, il fut arrêté par le vicaire, aidé du même sacristain. Mis aussitôt à la disposition de M. le commissaire de police par ceux qui avaient procédé à son arrestation, on a trouvé sur cet individu un ciseau à froid fraîchement aiguisé, ce qui atteste surabondamment qu'un désir criminel et sacrilège l'avait attiré dans l'église.

Maintenu en état d'arrestation, sous la prévention de tentative de vol et de vagabondage, il a été conduit à Tours et écroué au pénitencier.

Le concours d'animaux de boucherie, organisé par la société d'agriculture des Deux-Sèvres, a eu lieu avant-hier, sur la place de la Brèche, à Niort. Les éleveurs ont répondu avec empressement à l'appel qui leur était fait, et la place de la Brèche était couverte de bestiaux de toute espèce.

Presque tous les animaux présentés au concours étaient beaux. On a beaucoup remarqué les bœufs qui pesaient près de 4,400 kilog. Un porc craonais a surtout fait l'admiration générale. Il ne pesait pas moins de 350 kilog.

En somme, l'exhibition a dépassé tout ce qu'on en pouvait attendre, et le concours a été superbe. (*Courrier des Deux-Sèvres.*)

Les opérations électorales qui ont eu lieu hier pour la nomination du président et des membres du tribunal de commerce de Nantes, sont demeurées sans résultat, faute d'un nombre suffisant de votants.

(*Union bretonne.*)

Il y a quelques jours le sieur Tisseau, fermier à Saint-Léger-des-Bois, avait déposé sur une table son gilet dans lequel étaient une somme de 400 fr. en or et une de 55 en argent. Quand il voulut les reprendre, il s'aperçut qu'on l'avait volé.

— Eh quoi ! père Tisseau, par les Communeux et les Partageux qui courent, vous laissez traîner votre argent ?... Quelle imprudence !

En clarifiant les vins avec la *Pulvérisine d'Appert*, on retrouve et au-delà, dans la bonté des lies, le prix de ce clarifiant.

Pour les articles non signés : P. GODST.

## AVIS.

Ceux de nos abonnés de Saumur ou des environs, qui ont souscrit à la GALERIE CONTEMPORAINE pourront faire prendre au bureau du journal, à dater du 25 mars courant, les séries 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> (cent volumes) avec leur QUITTANCE D'ABONNEMENT pour une année. En conséquence, ils auront à solder le montant de deux premières traites, et ils ne devront payer la troisième qu'après la livraison des quarante derniers volumes.

Beaucoup de personnes nous faisant observer qu'elles ont déjà une partie des volumes de la COLLECTION, nous avons obtenu, pour nos ABONNÉS SEULS, que les exemplaires manquants leur seraient

expédiés FRANCO, à raison de TRENTE-CINQ CENTIMES le volume. (Voir la liste des 140 volumes, désigner ceux qui manquent et en envoyer le prix.)

Les abonnés, non souscripteurs, à l'ECHO DE L'OUEST sont priés de verser le montant de leur abonnement dans le plus bref délai.

Pour ceux en dehors de Saumur, un mandat sur la poste est le mode le plus simple et le plus avantageux.

ETAT-CIVIL du 15 au 29 février 1872.

### NAISSANCES.

16, Eugénie-Charlotte Delarue, rue de la Croix-Verte, — 22, Auguste-François Brillatz, rue

Royale; — Antoinette Bouvet, rue de la Croix-Verte; — 24, Hélène Goujon, rue Haute-Saint-Pierre, — 27, Joseph Hobbe, à l'Hospice; — 28, Adèle Briau, Grand'Rue; — 29, Auguste Bertrand, place du Mouton; — Louise Boucheron, au Petit-Puy.

### MARIAGES.

19, René-Pierre Métivier, retraité, de Saumur, et Barbe Louyot, sans profession (veuve), de Paris.

### DÉCÈS.

16, Marie-Pélagie Couscher, sans profession, 75 ans, veuve de Jean-Baptiste Treton du Mousseau, rue des Basses-Perrières; — 18, Marie Brocélard, journalière, 72 ans, épouse de René Dauzon, route de Varrains; — Jean Coudray, domestique, 13 ans, rue de la Gueule-du-Loup; —

Louis-René-Olivier Reyneau, ecclésiastique, rue de la Gueule-du-Loup; — 20, Louise Renault, 8 ans, rue de l'Ancienne-Messagerie; — 21, Jules-Mathurin Praiselin, soldat, 23 ans, à l'Hôpital militaire; — Anastasie Jacquet, sans profession, 72 ans, veuve Louis Aubineau, rue Notre-Dame; — 22, Louis-Félix Hodimont, 6 ans, à l'Hospice; — 23, Renée Bouilly, 94 ans, journalière, à l'Hospice; — Anne Breton, rentière, 75 ans, veuve Philippe-Etienne Chevalier, quai de Limoges; — Jeanne Lecomte, propriétaire, 77 ans, veuve Pierre Kaiser, rue de l'Hôtel-Dieu; — 24, Eugénie Moncel, épicière, 46 ans, rue des Capucins; — 27 Pierre-Jean Bruneau, ébéniste, 42 ans, à la Blanchisserie; — Deux morts-nés (jumeaux) Boret, rue de Fenet.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 MARS 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	56 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	925	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	252	50	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	425	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	283	75	»
5 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	Crédit Mobilier	315	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	522	50	»
5 % Emprunt	59 25	»	»	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	960	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	435	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	447	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213 75	»	»	Est, jouissance nov.	512	50	»	Orléans	296	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	377 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	890	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	286	50	»
— 1865, 4 %	426 25	1	25	Midi, jouissance juillet	617	50	»	Est	283	»	»
— 1869, 3 % t. payé	273 75	»	»	Nord, jouissance juillet	1000	»	»	Nord	804	75	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé	253 50	»	»	Orléans, jouissance octobre	890	1	25	Ouest	287	»	»
— libéré	252 75	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	837	50	20	Midi	290	»	»
Banque de France, j. juillet.	3715	15	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	288	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	690	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	710	»	»	Vendée	265	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Société Immobilière, j. janv.	41	25	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	845	»	»								

## GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.  
Et de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

**VENTE**  
PAR ADJUDICATION,  
Aux enchères publiques et sur conversion de saisie.

**D'UNE MAISON**  
Située au bourg de Varennes-sous-Montsoreau  
ET DE  
**CINQ MORCEAUX DE TERRE,**  
Situés en la commune de Varennes-sous-Montsoreau,  
Appartenant aux sieur et dame Jacquelin.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-et-un avril mil huit cent soixante-douze, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le dix-sept février mil huit cent soixante-douze, enregistré, lequel a converti en vente devant notaire la saisie faite des immeubles ci-dessous indiqués, par procès-verbal de Laporte, huissier à Saumur, du douze janvier mil huit cent soixante-douze, transcrit au bureau de hypothèques de Saumur le vingt-six du même mois, et dénoncé le vingt-quatre janvier aussi même mois;

A la requête de M. Emile Dumény, propriétaire, demeurant à Saumur, ayant constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué demeurant à Saumur;

Contre: 1<sup>o</sup> le sieur Louis Jacquelin, marchand de bois, domicilié commune de Varennes-sous-Montsoreau;

2<sup>o</sup> La dame Marie Rousse, épouse dudit sieur Louis Jacquelin, dont elle est séparée de corps et de biens, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau.

Parties saisies, ayant tous deux constitué M<sup>e</sup> Labiche, avoué demeurant à Saumur.

**DÉSIGNATION DES BIENS.**  
1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, située au bourg de Varennes, composée de plusieurs chambres d'habitation, remise, écurie, cellier, hangar, cour et jardin devant le logement; un autre corps de bâtiment donnant sur la rue; le tout dans un ensemble d'une contenance d'environ onze ares, et joignant au nord M. Baudry, au couchant Collet, au midi la rue de la Motte, et au levant M. Gauchais; mise à prix à six mille francs, ci. . . . . 6,000 fr.

A reporter. 6,000

Report. 6,000  
2<sup>e</sup> Lot.  
Un morceau de terre labourable, affilé de rangées de vigne et d'arbres fruitiers, situé au Champ-des-Iles, même commune, d'une contenance d'environ seize ares cinquante centiares; joignant au levant Hersard, au midi Cordé, au couchant Bouchet et au nord Béchereau; mis à prix à quatre cents francs, ci. . . . . 400

3<sup>e</sup> Lot.  
Un morceau de terre, également planté de rangées de vigne et d'arbres fruitiers, situé au Champ-Béchereau, même commune de Varennes, contenant environ douze ares et joignant au levant Baudry, au midi la rue, au couchant la dame Malécot-Rousse et au nord M. Richard-Langlois; mis à prix à six cents francs, ci. . . . . 600

4<sup>e</sup> Lot.  
Un morceau de terre, situé au lieu des Petits-Champs, même commune, contenant environ dix-sept ares et joignant au midi et au couchant Moussard, au nord Meschine et autres, et au levant Rousse Louis; mis à prix à neuf cents francs ci. . . . . 900

5<sup>e</sup> Lot.  
Un morceau de terre, situé au canton de Chamfrault, nommés Ouches-du-Bourg, même commune de Varennes, contenant un hectare vingt ares et joignant au levant M. Hervé et les sieurs Mignon et Meuray, au midi M. Allotte et les sieurs Biémont et Jacob, au couchant Thibault et Jacob-Epagnéul et au nord Biémont-Epagnéul; mis à prix à quatre mille francs, ci. . . . . 4,000

6<sup>e</sup> Lot.  
Un morceau de terre, moitié en terre labourable et moitié en pré, situé au canton de la Barre, même commune de Varennes, contenant environ un hectare cinq ares et joignant au levant M. Soyer, au midi le chemin et au couchant et au nord M<sup>e</sup> Sciez; mis à prix à trois mille cinq cents francs, ci. . . . . 3,500

Total des mises à prix, quinze mille quatre cents francs, ci. . . . . 15,400

Le cahier des charges est déposé

en l'étude de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.  
Dressé à Saumur par l'avoué poursuivant soussigné, le 26 mars 1872.  
Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 29 mars 1872, 1<sup>er</sup> c<sup>o</sup>. Reçu 1 fr. 80 c. (183)  
Signé: ROBERT.

### A AFFERMER

DE SUITE  
**PROPRIÉTÉ D'EPÈNE**

Sise à Bournaud,  
DE 42 HECTARES 24 ARES.  
Les réparations aux bâtiments fongées nécessaires seront faites par le propriétaire, au gré du fermier.  
Entrée en jouissance au 25 mars 1872.  
S'adresser, à Loudun, à M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire. (121)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,  
UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.  
S'adresser à M. FORGE. (98)

M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un **petit clerc**. (158)

### AVIS

M. BONNOT, François, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Cinq-Mars-la-Pile, en l'année 1855 a eu un retard de paiements. Il a fait la liquidation en 1864, à l'exception de deux de ses créanciers qui ont été réglés en 1870. Les journaux de Tours en ont fait la publication du 22 au 26 mars 1872; il a été posé des affiches dans les villes de Tours et de Chinon, dans la commune de Cinq-Mars et dans les communes voisines.

M. BONNOT pense avoir liquidé tous ses créanciers; mais, par mesure de précaution, si quelques-uns avaient été oubliés, ils devront s'adresser à M. PLESSIX, agréé du tribunal de commerce de Tours, ou à M. YVON, entrepreneur des fumiers à Saumur; munis de leurs titres de créances, ils seront remboursés.  
Se présenter jusqu'au 31 mars.

### CLARIFICATION DES VINS

## PULVÉRINE D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires. — 3 médailles d'or à 3 expositions.

Clarification prompte et économique des liquides. — LA PULVÉRINE D'APPERT, employée avec succès depuis plus de 10 ans, remplace avantageusement les œufs. Les lies sont bonnes, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

PRIX: 4 fr. le 1/2 kilog., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (c'est 5 ou 10 centimes par hectolitre), suivant le vin que l'on veut clarifier.

Adresser les demandes à l'Usine, 75, rue de la Mare (Menilmontant), Paris, ou aux dépôts, à Angers, chez M. COMPAIN, marchand de comestibles; — M. Henri DESCAMPS, marchand de comestibles, rue Desjardins; — M. VIGNOT, négociant droguiste. (149)